

Notice relative à la déclaration des primes

Catégorie 3 (édition 01/2023)

Domaines d'activités	Consultation géologique <i>sans</i> consultation en relation avec des projets de construction, Géomatique, Arpentage général.
-----------------------------	--

Activités	<p>Activités traditionnelles des sociétés de</p> <ul style="list-style-type: none">- études géotechniques et de conseil sans rapport avec les installations de construction- services de mensuration- services de géomatique <p>Cette catégorie inclut notamment les activités relevant des domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- topographie- technologie de mesurage géodésique- géophysique sans rapport avec les installations de construction- hydrologie sans rapport avec les installations de construction- cadastre des lignes- photogrammétrie <p>ainsi que</p> <ul style="list-style-type: none">- expertises- analyses de la situation actuelle- études de risque- rapports et examens de compatibilité avec l'environnement <p>dans les domaines d'activités indiqués ci-dessus</p> <p>Les mensurations officielles peuvent être déclarées dans la catégorie 4.</p>
------------------	---